

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « 210-19 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE POUR L'ANNÉE 2020 », lequel a été adopté par le CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE, le 27 novembre 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche au 111-A, 107^e Rue à Beauceville.

Donné à Beauceville ce 12^e jour de décembre, deux mille dix-neuf.



Jacques Bussières,
Directeur général & secrétaire-trésorier